



Porte d'accès a mon immeuble bloquée par chaine et cadenas

Par **Jenaimarredrlafrance**, le **09/03/2017** à **07:34**

Bonjour a tous

Suite une grosse escroquerie de notre syndic, celui ci décide de nous provoquer et nous mettre la pression

En nous mettant des messages de menace dans les boites aux lettres et il est même allé loin en nous bloquant l'accès principal à nos logements par des chaines et cadenas. La police nous a dit de casser les chaines, vu les preuves et les plaintes déposées.

Ma question est : peut on faire intervenir les pompiers ou un huissier pour constater les faits ?

Y'a t il un article du code pénal que nous pourrions utiliser ?

Que faire dans ce cas svp?

Merci d'avances

Par **Tisuisse**, le **09/03/2017** à **08:23**

Bonjour,

Il est d'usage de commencer son premier message par un "Bonjour" et de l'achever par un "Merci" faute de quoi vous prenez le risque de voir votre demande supprimée sans avis

préalable (voir la charte que vous avez acceptée).

Vous devez, dans votre affaire, commencer par faire constater par huissier la pose de ces chaînes et de cadenas, ensuite vous pourrez déposer plainte contre la personne, ou l'entreprise, qui a posé ces chaînes et cadenas pour entrave à la libre circulation des résidents (copropriétaires et locataires).

Par **Jenaimarredrlafrance**, le **09/03/2017** à **10:04**

Merci bien